

Comité Communal d'Action Social

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2017

oooooooooooooooo

Convocation du 06 octobre 2017

Présence Verte – Convention de partenariat d'aide financière à la téléassistance :

Le président informe les membres du centre communal d'action sociale de l'existence d'un Service de Téléassistance ont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées. Il s'agit ainsi de répondre dans le cadre d'une politique de maintien à domicile aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Le Centre Communal d'Action Social après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président :

- ☒ **décide** de passer une convention avec l'Association Présence Verte Haute Normandie et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- ☒ **dit que la commune par l'intermédiaire du CCAS participera à raison de :**
 - 13 € sur l'abonnement mensuel pour les bénéficiaires de l'APA, sans condition de ressources,
 - 8 € sur l'abonnement mensuel pour les personnes sans droit APA, personne seule revenus mensuels < 1 089,02 € et < 1 784,65 € pour les couples.

Demande de subvention pour un séjour au ski :

Monsieur le Maire informe le Comité Communal d'Action Sociale des demandes de participation financière pour trois enfants de notre commune qui effectuent un séjour ski dans le cadre d'un projet pédagogique. Deux enfants scolarisés au LPAP d'Anet, effectueront un séjour du 14 au 20 janvier 2018 à Orcières Merlette (Alpes du Sud) pour un montant s'élevant à 408.60 € par enfant ; un enfant scolarisé au Collège L'Immaculée de Damville effectue un séjour du 20 au 27 janvier 2017 dans les Alpes du Sud pour un montant s'élevant à 380.00 €.

Le Comité Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, accepte une subvention à hauteur de 50 % du prix du séjour, à savoir :

- **160 €** pour l'enfant scolarisé au Collège L'Immaculée de Damville (montant du séjour : 380 €) ;
- **204 €**/enfants pour 2 enfants scolarisés au LPAP d'Anet (montant du séjour : 408,60 €).

Le CCAS va se renseigner sur la possibilité d'accorder une subvention une fois par enfant mineur.

Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.